

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE  
Arrondissement de Roanne

MAIRIE  
42590 SAINT-JODARD



## ARRETE MUNICIPAL AUTORISANT LE COMITE DES FETES A OCCUPER TEMPORAIREMENT LE DOMAINE PUBLIC

Le Maire de SAINT-JODARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L.2212-1 et suivants,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code du Commerce,

VU la demande en date du 07/04/2026 par laquelle le Comité des Fêtes de SAINT-JODARD, représenté par M Jean-Paul LABE co-président, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal, en l'occurrence la place Leonard Perrier afin d'y organiser une vente au déballage le 26 avril 2026.

### ARRETE

**Article 1 :** Le Comité des Fêtes de SAINT-JODARD est autorisé à occuper, pour cette manifestation :

- la place Léonard Perrier,
- la rue et la place de l'ancienne mairie
- le chemin piéton traversant le parc (conformément au plan ci-dessous) à l'exception du parvis Barthélémy DEVIS
- la place de l'ancienne poste

(Voir plan ci-dessous).



**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Centre de Secours de NEULISE,
- Monsieur le pétitionnaire.

Fait à St Jodard, le 24/04/2026,

Le Maire,

Dominique RORY



*(Handwritten signature in blue ink)*